



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Languedoc-Roussillon

(Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 - Code Rural et de la Pêche Maritime)

Nos Réf. : TS/DB/ML/HG 533-2011

Sète, le 07 octobre 2011

Destinataires :
In fine

Objet : Projet Aqua Domitia en Languedoc-Roussillon

Madame, Monsieur,

Les collectivités territoriales soutiennent un projet d'extension du réseau **d'eau brute** du Languedoc-Roussillon au travers la démarche AQUA DOMITIA. Si dans son dimensionnement le projet prend en compte les hypothèses les plus réalistes de croissances de besoins, d'évaluation des ressources disponibles et d'anticipation des évolutions du climat, néanmoins il occulte les conséquences de la distribution **d'eaux polluées au P.C.B** plus connu sous le nom de pyralène.

De quoi faire frémir le milieu de la pêche qui par retour de connaissance sur le territoire national ne peut acquiescer au projet.

En effet, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire a, depuis 2009, rendu des avis qui ont donné lieu à la publication de nombreux arrêtés d'interdiction de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation (sardines en baie de Seine, aloses en Gironde, **anguilles** dans ces deux zones). Plus récemment, en juillet 2011, a été publié un arrêté d'interdiction de la pêche aux tourteaux et aux étrilles dans la partie estuaire de la baie de Seine, entre Cherbourg et le Tréport, entre Houlgate et Fécamp.

Plus de 70 arrêtés d'interdiction de pêche et de commercialisation ont déjà été prononcés. Le Rhône, la Somme, la Seine et leurs affluents sont particulièrement contaminés, mais la Garonne, la Loire et l'Adour (**anguille**) sont concernés.

L'anguille, par sa chair grasse réceptive, son comportement fouisseur et son alimentation, bio accumule particulièrement les P.C.B. et est ainsi impactée par de nombreuses fermetures.

Nous rappellerons que 200 pêcheurs professionnels titulaires de licences exploitent traditionnellement **l'anguille** sur les espaces fragiles que sont les lagunes, originalité de la cote languedocienne, garante d'un capital halieutique, aquacole et touristique.

Sécheresse, inondation, tempête, sont autant d'évènements qui ponctuent la vie des étangs sans remettre réellement en cause leurs capacités. Par contre, l'essor démographique et technologique des sociétés littorales, accompagné d'une urbanisation des rives et des bassins versants produit l'émission d'effluents ou de rejets diffus modifiant les équilibres et l'évolution naturelle de ces lagunes. Ceci évidemment au préjudice de l'activité professionnelle mais plus pernicieusement au détriment de la santé publique.



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Languedoc-Roussillon

(Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 - Code Rural et de la Pêche Maritime)

Au nom de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, le Sénateur Roland COURTEAU, assisté d'un conseil scientifique, vient de produire un rapport sur les pollutions de la Méditerranée. L'état exact de la contamination des milieux marins méditerranéens est précisément listé, évalué, comparé. Les sources sont répertoriées, analysées sans vergogne. La dissection est éloquente et préoccupante mettant en exergue le risque de franchir prochainement un point de non retour. Enfin, la conclusion courageuse du Sénateur est sans appel : « *on ne pourra pas dire que l'on ne savait pas* ».

Eu égard la compilation de ces connaissances rendues enfin publiques et la problématique PCB sur le plan nationale, le projet AQUA DOMITIA demeure une totale aberration et consiste à diffuser, pour la modique somme de 140 M€, une redoutable pollution supplémentaire qui **jusqu'à présent n'impacte pas le Languedoc-Roussillon**. A cet effet, est à rappeler que les services sanitaires de l'Etat ont, récemment, mené une minutieuse campagne de contrôles sur tout le linéaire littoral, confirmant l'absence ou l'acceptabilité réglementaire de P.C.B dans les produits des pêches maritimes.

Il va de soi qu'une modification de ce constat suite à la réalisation AQUA DOMITIA appellerait notre profession à émettre toutes réserves quant aux suites qu'elle envisagerait exécuter à l'encontre du ou des promoteurs.

La profession dûment réunie en conseil le 29 septembre 2011 appelle à la raison et sollicite l'abandon catégorique du projet.

Espérant que le bon sens l'emportera pour garantir une **véritable** sécurité pour les générations futures.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Conseil
Le Président
Du CRPMEM Languedoc-Roussillon
Manuel LIBERTI

Dominique BLANCHARD
Le Vice-président
du CRPMEM Languedoc-Roussillon
Délégué à l'Environnement

NB : 2 000 marins pêcheurs et conchyliculteurs vivent directement des produits de la mer en Languedoc-Roussillon.

« *Usinées, tamisées, usées, rapiécées, égouttées, dégoutées, les eaux se jettent à l'eau* »,

Jacques Prévert



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Languedoc-Roussillon

(Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 - Code Rural et de la Pêche Maritime)

Destinataires :

Administrations et établissements publics de l'Etat

- **Mme. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**, Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;
- **Mr. Bruno LE MAIRE**, Ministre de l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;
- **Mr. Xavier BERTRAND**, Ministre du travail, de l'emploi et de la santé ;
- **Vice-amiral d'escadre Yann TAINGUY**, Préfet Maritime de la Méditerranée ;
- **Mr. Claude BALAND**, Préfet de la Région Languedoc-Roussillon ;
- **Mme. Cécile LENGLET**, Sous-Préfète chargée de mission auprès du Préfet de la région Languedoc-Roussillon ;
- **Mr. Hugues BOUSIGES**, Préfet du Gard ;
- **Mr. Claude BALAND**, Préfet de l'Hérault ;
- **Mme. Anne-Marie CHARVET**, Préfète de l'Aude ;
- **Mr. Jean-François DELAGE**, Préfet des Pyrénées-Orientales ;
- **Mme. Mauricette STEINFELDER**, Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon ;
- **Mr. Pierre-Yves ANDRIEU**, Directeur InterRégional de la Mer Méditerranée ;
- **Mr. Nicolas CHARDIN**, Chef de la Mission de coordination des politiques de la mer et du littoral, DIRM Méditerranée ;
- **Mr. Jean-Pierre SEGONDS**, Directeur de la DDTM du Gard ;
- **Mme. Mireille JOURGET**, Directrice de la DDTM de l'Hérault ;
- **Mr. Jean-Luc DAIRIEN**, Directeur de la DDTM de l'Aude ;
- **Mr. Georges ROCH**, Directeur de la DDTM des Pyrénées Orientales ;
- **Mr. Frédéric BLUA**, Chef de service de la DML 30/34 ;
- **Mr. Stéphane PERON**, Chef de service de la DML 11/66 ;
- **Mr. Martin GUESPEREAU**, Directeur de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- **Mr. Michel DEBLAIZE**, Délégué régional agence de l'eau RMC – Montpellier ;
- **Mr. Olivier LAROUSSINIE**, directeur de l'Agence des Aires Marines Protégées ;
- **Mme. Anne REOCREUX**, Chef de l'antenne Méditerranée de l'AAMP ;
- **Mr. Yves COMPAIN**, Chef de mission du Parc Naturel Marin de la Côte Vermeille ;
- **Mr. Jérôme BIGNON**, Président du Conservatoire du littoral ;
- **Mr. Robert CRAUSTE**, Conseiller régional du Conservatoire du littoral du Languedoc-Roussillon ;
- **Mr. Jacques LEPART**, Président du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon ;
- **Mme Martine AOUSTIN**, Directeur Général Agence Régionale de la Santé ;



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Languedoc-Roussillon

(Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 - Code Rural et de la Pêche Maritime)

Les parlementaires

- **Mr. Étienne MOURRUT**, Député du Gard, 2ème circonscription ;
- **Mr. Jean-Marc ROUBAUD**, Député du Gard, 3ème circonscription ;
- **Mr. Max ROUSTAN**, Député du Gard, 4ème circonscription ;
- **Mr. William DUMAS**, Député du Gard, 5ème circonscription ;
- **Mr. Jacques DOMERGUE**, Député de l'Hérault, 1ère circonscription ;
- **Mr. André VEZINHET**, Député de l'Hérault, 2ème circonscription ;
- **Mr. Jean-Pierre GRAND**, Député de l'Hérault, 3ème circonscription ;
- **Mr. Robert LECOUC**, Député de l'Hérault, 4ème circonscription ;
- **Mr. Kléber MESQUIDA**, Député de l'Hérault, 5ème circonscription ;
- **Mr. Elie ABOUD**, Député de l'Hérault, 6ème circonscription ;
- **Mr. Gilles D'ETTORE**, Député de l'Hérault, 7ème circonscription ;
- **Mr. Jean-Claude PEREZ**, Député de l'Aude, 1ère circonscription ;
- **Mr. Jacques BASCOU**, Député de l'Aude, 2ème circonscription ;
- **Mr. Jean-Paul DUPRE**, Député de l'Aude, 3ème circonscription ;
- **Mr. Daniel MACH**, Député des Pyrénées-Orientales, 1ère circonscription ;
- **Mr. Fernand SIRE**, Député des Pyrénées-Orientales, 2ème circonscription ;
- **Mr. François CALVET**, Député des Pyrénées-Orientales, 3ème circonscription ;
- **Mme. Jacqueline IRLES**, Député des Pyrénées-Orientales, 4ème circonscription ;
- **Mr. Jean-Paul FOURNIER**, Sénateur du Gard ;
- **Mme. Françoise LAURENT-PERRIGOT**, Sénateur du Gard ;
- **Mr. Simon SUTOUR**, Sénateur du Gard ;
- **Mme. Marie-Thérèse BRUGUIERE**, Sénateur de l'Hérault ;
- **Mr. Raymond COUDERC**, Sénateur de l'Hérault ;
- **Mr. Robert NAVARRO**, Sénateur de l'Hérault ;
- **Mr. Robert TROPEANO**, Sénateur de l'Hérault ;
- **Mr. Marcel RAINAUD**, Sénateur de l'Aude ;
- **Mr. Roland COURTEAU**, Sénateur de l'Aude ;
- **Mr. François CALVET**, Sénateur des Pyrénées-Orientales ;
- **Mr. Christian BOURQUIN**, Sénateur des Pyrénées-Orientales ;
- **Mr. Yvan LACHAUD**, Député du Gard, 1ère circonscription ;

Collectivités territoriales et établissements publics locaux

- **Mr. Christian BOURQUIN**, Président de la Région Languedoc-Roussillon ;
- **Mr. Damien ALARY**, Président du Conseil Général du Gard ;
- **Mr. André VEZINHET**, Président du Conseil Général de l'Hérault ;
- **Mr. André VIOLA**, Président du Conseil Général de l'Aude ;
- **Mme. Hermeline MALHERBE**, Présidente du Conseil Général des Pyrénées Orientales ;
- **Mr. Hervé SCHIAVETTI**, Président du Parc Naturel Régional de Camargue ;
- **Mr. Richard SEVCIK**, Président du Parc Naturel Régional de la narbonnaise en Méditerranée ;
- **Mr. François COMMEINHES**, Président du Syndicat Mixte du Bassin de Thau ;
- **Mr. Claude BARRAL**, Syndicat mixte du Bassin de l'Or ;
- **Mr. Alain BONNAFOUX**, Président du Syndicat Mixte des étangs littoraux ;
- **Mr. Jean DENAT**, Président du Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise ;



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Languedoc-Roussillon

(Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 - Code Rural et de la Pêche Maritime)

Usagers, organisations professionnelles et associations

- **Mr. Pierre-Georges DACHICOURT**, Président du CNPMEM ;
- **Mr. Hubert CARRE**, Directeur du CNPMEM ;
- **Mr. Jean DENAT**, *Président de la CLE du SAGE petite Camargue gardoise* ;
- **Mr. Louis CALMELS**, Président de la CLE du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens ;
- **Mr. Michel PY**, Président de la structure de gestion du SAGE Etang Salse-Leucate ;
- **Mr. Roger LOPEZ**, Président de la CLE du SAGE Basse vallée de l'Aude ;
- **Mr. Jean-Paul ALDUY**, Président de la CLE du SAGE Nappes de la plaine du Roussillon ;
- **Mr. Yves PIETRASANTA**, Président de la CLE du SAGE Etang de Thau ;
- **Mr. Alexandre PUIGNAU**, Président de la CLE du SAGE Tech - Albères ;
- **Mr. Henri CABANEL**, Président de la CLE du SAGE Nappe de l'Astien ;
- **Mme. Capucine MELLON**, Chef du Laboratoire Ressources Halieutiques de Sète, Ifremer ;
- **Mr. Guy GIVA**, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon ;
- **Mr. Damien ALARY**, Président du Conseil de Surveillance de BRL ;
- **Mr. Claude ALLET**, Directeur du Groupe BRL ;
- **Mr. Antoine FREROT**, Président Directeur Général de Veolia Environnement ;
- **Mr. Denis GASQUET**, Directeur Général Exécutif de Veolia Environnement et Directeur des Opérations ;
- **Mr. Jacques LEPART**, Président du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon ;
- **Mr. Pierre BOUSQUET**, Directeur général de France Nature Environnement ;
- **Mr. Vincent LE SCORNET**, Directeur fédéral, France Nature Environnement ;
- **Mr. Eric FERAILLE**, Président de Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature ;
- **Mr. Alain CHABROLLE**, Vice-président de la Région Rhône-Alpes délégué à la santé et à l'environnement, FRAPNA ;
- **Mr. Pascal HUSTING**, Directeur Général de Greenpeace France ;
- **Mr. Serge ORRU**, *Directeur général du WWF-France* ;
- **Mme. Charlotte NITHART**, *Directrice de Robin des Bois* ;
- **Mme. Maryse ARDITI**, Présidente d'Ecologie des Corbières et du Littoral Audois ;
- **Mr. Claude LOUIS**, Président de la Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature ;
- **Mr. Joseph TRAVE**, Président du Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées Orientales ;
- **Mr. Elie ASPARRE**, Président de la Fédération pour les Espaces Naturels et l'Environnement Catalan ;
- **Mr. Jean-Claude CHAULET**, Délégué Régional LR - Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France ;
- **Mr. Yves MEJAN**, Président de la Fédération départementale de Pêche du Gard ;
- **Mr. Henri CANITROT**, Président de la Fédération départementale de Pêche de l'Hérault
- **Mr. Paul PARAIREY**, Président de la Fédération départementale de Pêche de l'Aude ;
- **Mr. René PATAU**, Président de la Fédération départementale de Pêche des Pyrénées Orientales ;
- **MR. Emmanuel HOOG**, Président Directeur Général de l'Agence France Presse ;
- **Mme. Hélène SCHEFFER**, Journaliste au « *Marin* » ;
- **Mr. Erik IZRAELEWICZ**, Directeur du « *Monde* » ;
- **Mr. Michel GAILLARD**, Président Directeur Général et directeur de la publication du « *Canard enchainé* » ;
- **Mr. Alain PLOMBAT**, Président du « *Midi Libre* » ;
- **Mr. Jean-Michel BAYKET**, Président Directeur Général de « *La dépêche du Midi* » ;
- **Mr. Pierre JEANTET**, Président de « *L'Indépendant* ».